

## Affaire Tapie : Stéphane Richard sera jugé devant la Cour de discipline budgétaire et financière

Il comparâtra en janvier ou en février devant cette juridiction administrative compétente en matière de finances publiques.

C'est la suite de l'affaire Tapie. Mais cette fois, l'ancien patron d'Adidas n'est pas concerné directement. La justice s'intéresse encore à Stéphane Richard. En effet, le PDG d'Orange sera jugé devant la Cour de discipline budgétaire et financière (CDBF), une juridiction associée à la Cour des comptes, compétente en matière de finances publiques.

Il comparâtra en janvier ou en février devant cette juridiction administrative qui ne peut prononcer que des amendes. Jean-François Rocchi et Bernard Scemama, deux autres personnages de cette affaire sont également renvoyés devant la CDBF. Stéphane Richard avait déjà été mis en examen par deux juges d'instruction pour "escroquerie en bande organisée" en juin.

Le timing n'est pas forcément bon pour le patron d'Orange qui brigue un nouveau mandat à la tête du groupe.